



COMMUNE DE MONT-SUR-ROLLE

Case postale 9
1185 Mont-sur-Rolle

Tél. 021 821 11 85

Fax 021 821 11 86

E-mail: greffe@mont-sur-rolle.ch

MUNICIPALITÉ

REÇU

21 MARS 2022

Conseil d'Etablissement
de l'Association intercommunale pour
l'Enfance et la Jeunesse – ENJEU
Monsieur Samuel Dufour, Président
Rue du Temple 7 b
1180 Rolle

N/réf. 52.03
Municipale responsable :
M. Raymond Dufour

Mont-sur-Rolle, le 16 mars 2022 / bb

Séance du Conseil d'établissement du 24 novembre 2021 – Association APERE

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courriel du 28 février 2022, accompagné du procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 24 novembre 2021 et vous en remercions.

Au point 12, des représentants du groupe parents et de l'APERE ont formulé une demande concernant le marquage d'un passage piétons à l'arrêt de bus « Bellefontaine » sur la ligne de bus n° 1.

Dit arrêt se situe dans une « Zone 30 ». L'art. 4 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre stipule que l'aménagement de passages piétons n'y est pas admis, à l'exception de besoins spéciaux. Ces derniers se définissent selon des critères de fréquentation à remplir, à savoir notamment lorsque la charge de trafic est importante (> 250 véhicules par heure).

Le nombre de véhicules à Bellefontaine est largement inférieur. Raison pour laquelle la création d'un passage piétons n'est pas envisagée. A ce propos, la Municipalité tient à préciser que les aménagements routiers sont de compétences communale et cantonale. Et d'ajouter que, sensible aux aspects sécuritaires des voiries, notre Exécutif veille au respect de ces derniers.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Ch. Maurer

La Secrétaire

B. Barraza

